

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92006 Paris la Défense Cedex

HIPAY GROUP S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

HIPAY GROUP

Société anonyme

RCS Nanterre 810 246 421

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société HIPAY GROUP S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HIPAY GROUP S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié

L'activité du groupe consiste à proposer de multiples solutions de paiement électronique aux entreprises. Le chiffre d'affaires correspond aux commissions facturées tel qu'indiqué dans la note 1.20 de l'annexe aux comptes consolidés. Le volume très significatif de transactions générées par cette activité dite monétique est suivi grâce à une plateforme informatique développée en interne, qui permet de calculer le chiffre d'affaires à facturer en fonction des volumes de transactions et des conditions contractuelles associées à chacune d'entre elles.

Nous considérons la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit au regard du volume des transactions qui le sous-tendent et de la complexité des systèmes d'information qui en permettent le calcul.

Réponses apportées lors de l'audit

S'agissant des entités :

- Hipay S.A.S. :

Nos travaux ont consisté en :

- La compréhension complète du processus lié aux flux de chiffre d'affaires depuis l'initiation du contrat jusqu'à la facturation et la réception du paiement ;
- La prise de connaissance des procédures de contrôle interne mises en œuvre par le Groupe, l'identification des principaux contrôles clés concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires et la réalisation de tests de conception et de mise en place ainsi que des tests d'efficacité opérationnelle sur ces contrôles clés (contrôles généraux et applicatifs informatiques automatiques sur la plateforme, et contrôles manuels) portant sur l'existence, l'exactitude et le correct rattachement du chiffre d'affaires à l'exercice clos. Compte tenu de la complexité des systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires, ces tests ont été menés avec l'aide de nos spécialistes informatiques.

Les résultats de ces travaux, notamment en ce qui concerne les contrôles généraux et les droits d'accès, nous ont permis de lever les limitations constatées l'année dernière et nous ayant conduit à formuler une impossibilité de certifier.

- La réalisation de procédures substantives dont notamment :
 - o Le recalcul d'un échantillon de commissions comptabilisées en chiffre d'affaires à partir des données extraites de la plateforme ;
 - o Le correct encaissement d'un échantillon de factures de commissions ;
 - o La rationalisation de la cohérence de la variation du chiffre d'affaires par rapport à l'évolution des flux (taux de commission).
- HPME S.A. :

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance, lors d'un examen critique, des travaux réalisés par les auditeurs de HPME et des conclusions obtenues. Ces travaux ont couvert en particulier :

- o L'identification des principaux contrôles clés concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires et la réalisation de tests d'efficacité opérationnelle sur les contrôles généraux informatiques sur la plateforme avec l'aide de leurs spécialistes informatiques ;
- o Le recalcul d'un échantillon de commissions comptabilisées en chiffre d'affaires à partir des transactions de paiement enregistrées sur la plateforme relative aux solutions de portemonnaie électronique.

Gestion du risque de liquidité

Risque identifié

Tel qu'indiqué dans le tableau de flux de trésorerie et dans les notes 2.2, 15 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés, la variation nette positive de trésorerie du groupe au cours de l'exercice 2020 s'élève à 1 569 milliers d'euros (contre une variation nette négative de -1 007 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Par ailleurs, l'entité HiPay SAS a contracté des emprunts sur l'exercice pour un total de 3 600 milliers d'euros. Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible pour le groupe ressort à 3 081 milliers d'euros..

La société a examiné sa capacité à poursuivre son activité normalement au cours de l'exercice 2021.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'appréciation de la gestion du risque de liquidité à court terme par la direction du groupe comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées lors de l'audit

Nous avons obtenu les analyses de la direction portant sur sa capacité à gérer son risque de liquidité sur les 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice et avons notamment :

- Pris connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de flux de trésorerie et estimer les dépenses futures ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour l'établissement des prévisions de trésoreries pour l'exercice 2021 avec notre connaissance de la société et le plan d'affaires approuvés par le conseil d'administration en date du 5 mars 2021 ;
- étudié la variation de trésorerie sur l'exercice 2020 afin d'en comprendre la consommation ;
- obtenu la notification relative au report de remboursement de la convention de compte-courant n°1 d'associé au bénéfice de Hipay Group ;

- interrogé la direction concernant sa connaissance d'autres événements ou de circonstances postérieurs au 31 décembre 2020 qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ;
- apprécié le caractère approprié de l'information donnée au titre de la gestion du risque de liquidité dans la note 2.2, de la trésorerie et équivalents de trésorerie dans la note 15 et des emprunts et dettes financières à long terme dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation du goodwill

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, le goodwill s'élève à 40,2 millions d'euros au regard d'un total de bilan de 163,4 millions d'euros. Il correspond au goodwill affecté à l'activité monétique du groupe. Sa valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent un risque de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Les modalités du test de perte de valeur sont décrites dans les notes 1.7, 1.10.1 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de cet actif constitue un point clé de l'audit en raison de son caractère significatif dans les comptes du groupe et parce que la détermination de sa valeur recouvrable est fondée sur certains paramètres dont l'estimation fait appel au jugement de la direction.

Réponses apportées lors de notre audit

- Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, à travers la prise de connaissance du processus de construction des prévisions et la revue des modèles de calcul des flux de trésorerie futurs ;
- Nous avons évalué la conformité de la méthodologie retenue par la direction pour le calcul de la valeur recouvrable avec les normes comptables applicables ;
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment le taux de croissance long terme et le taux d'actualisation retenus ;
- Nous avons également examiné les modalités de calcul de la valeur recouvrable sur la base des prévisions établies par la direction et réalisé des tests de sensibilité en faisant varier les hypothèses et paramètres financiers retenus pour le test de perte de valeur ;

Ces travaux ont été menés avec l'aide de nos experts en évaluation.

- Nous avons comparé le plan d'affaires utilisé pour la fusion Hipay SAS/HPME avec celui utilisé dans le cadre de la réalisation du test de dépréciation et analysé les écarts ;
- Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes afférentes de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que l'exactitude arithmétique de l'analyse de sensibilité présentée.

Risque fiscal

Risque identifié

Au cours des exercices précédents, des sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux. Certaines propositions de rectifications ont été contestées et font l'objet de procédures contentieuses.

Pour l'essentiel, ces redressements n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes dans la mesure où la société et ses conseils estiment disposer de chances sérieuses de succès au contentieux, tel que précisé dans la note 23.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous considérons ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des redressements notifiés à l'issue du contrôle fiscal et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur les comptes consolidés du groupe si les estimations de la direction devaient varier.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté notamment en :

- l'analyse de la documentation établie et des correspondances avec l'administration fiscale ainsi que leur confrontation avec les positions de la direction ;
- des entretiens avec l'avocat conseil de la société en charge des dossiers et l'analyse de ses positions écrites afin de confirmer notre compréhension des motifs de contestations du groupe sur les propositions de rectifications reçues et d'apprécier les chances de succès au contentieux ;
- La vérification du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

[Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel](#)

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informé de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HIPAY GROUP S.A. par les statuts de la société en date du 6 mars 2015.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars et KPMG S.A. étaient dans la 6^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2021

Mazars

KPMG S.A.

Alexandra KRITCHMAR
Associée

Christophe COQUELIN
Associé



Comptes consolidés 2020



HiPay Group

Société anonyme au capital de 19 843 896 €

94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

RCS 810 246 421

www.hipay.com



Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	4
-------------------------------------------	----------

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	9
---------------------------------------------------------	----------

Note 1. Principes et méthodes comptables	9
1.1. Entité présentant les états financiers	9
1.2. Evènements marquants de la période	9
1.3. Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice	10
1.4. Base de préparation des états financiers consolidés	10
1.5. Principes comptables et méthode d'évaluation	10
1.6. Principes de Consolidation	10
1.7. Recours à des estimations et aux jugements	10
1.8. Continuité d'exploitation	12
1.9. Monnaie étrangère.....	12
1.10. Immobilisations incorporelles	12
1.11. Immobilisations corporelles	13
1.12. Actifs et passifs non courants	14
1.13. Créances clients.....	15
1.14. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	15
1.15. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente.....	15
1.16. Capital.....	15
1.17. Provisions.....	15
1.18. Avantages du personnel	15
1.19. Impôt sur le résultat	16
1.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires	17
1.21. Résultat opérationnel.....	17
Note 2. Gestion des risques financiers	17
2.1. Risque de crédit	18
2.2. Risque de liquidité.....	18
2.3. Risque de marché.....	18
Note 3. Périmètre de consolidation	19
3.1. Liste des sociétés composant le groupe	19
Note 4. Charges de personnel	19
Note 5. Autres produits et charges non courants	20
Note 6. Résultat financier	20



Note 7.	Impôt sur le résultat	20
Note 8.	Goodwill	20
Note 9.	Immobilisations incorporelles	21
Note 10.	Immobilisations corporelles.....	22
Note 11.	Impôts différés.....	22
Note 12.	Autres actifs financiers.....	23
Note 13.	Clients et autres débiteurs	23
Note 14.	Autres actifs courants	23
Note 15.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	24
Note 16.	Réserves et report à nouveau	24
Note 17.	Emprunts et dettes financières à long terme	24
Note 18.	Provisions non courantes	25
18.1.	Détail des provisions non courantes	25
18.2.	Provisions pour risques et charges	25
18.3.	Provision au titre des indemnités de départ à la retraite	25
Note 19.	Emprunts et dettes financières à court terme.....	26
Note 20.	Autres dettes courantes	26
Note 21.	Besoin en Fonds de Roulement.....	26
Note 22.	Plan d’attributions d’actions gratuites.....	27
Note 23.	Engagements hors-bilan	27
23.1.	Engagements reçus.....	27
23.2.	Engagements donnés	27
23.3.	Passifs éventuels	27
Note 24.	Transactions entre parties liées	28
24.1.	Rémunérations des membres des organes de direction	28
24.2.	Autres parties liées	28
24.3.	Transactions avec les filiales.....	29
Note 25.	Honoraires des CAC	29

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Comptes de résultat consolidés des exercices 2020 et 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires		45 713	34 872
Coûts directs		- 25 105	- 17 442
Charges de personnel	Note 4	- 12 999	- 12 321
Frais généraux		- 4 221	- 4 985
EBITDA ⁽¹⁾		3 387	124
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 3 514	- 4 041
Résultat opérationnel courant		- 127	- 3 917
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 168	- 112
Autres produits et charges non courants	Note 5	- 277	- 704
Résultat opérationnel		- 572	- 4 733
Autres produits et charges financiers	Note 6	- 1 164	- 952
Résultat des sociétés intégrées		- 1 736	- 5 684
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 1 736	- 5 684
Impôts	Note 7	- 142	- 66
Résultat net des activités poursuivies		- 1 878	- 5 750
Dont intérêts minoritaires		-	-
Dont Part du Groupe		- 1 878	- 5 750
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net		- 1 878	- 5 750
Dont intérêts minoritaires		-	-
Dont Part du Groupe		- 1 878	- 5 750

⁽¹⁾ Résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Résultat par action :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	4 960 974	4 954 974
Résultat de base par action (en euros)	-0,38	-1,16
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	4 960 974	4 954 974
Résultat dilué par action (en euros)	-0,38	-1,16

Etat du résultat global des exercices 2020 et 2019

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat de la période	- 1 878	- 5 750
Autres éléments du résultat global		
<u><i>Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i></u>		
- Ecart de conversion	50	- 11
- Autres		
- Impôt sur les autres éléments du résultat global		
<u><i>Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i></u>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	- 64	- 59
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	- 13	- 70
dont part du groupe		
dont intérêts minoritaires		
Résultat global	- 1 891	- 5 820

Bilans consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

<i>ACTIF - en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Goodwill nets	Note 8	40 222	40 222
Immobilisations incorporelles nettes	Note 9	5 480	4 901
Immobilisations corporelles nettes	Note 10	8 591	8 667
Impôts différés actifs	Note 11	1 437	1 434
Autres actifs financiers	Note 12	1 117	1 320
Actifs non courants		56 847	56 545
Clients et autres débiteurs	Note 13	2 239	2 218
Autres actifs courants	Note 14	101 263	76 384
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 15	3 081	1 557
Actifs courants		106 583	80 159
TOTAL DE L'ACTIF		163 430	136 704

<i>PASSIF - en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital social		19 844	54 505
Primes d'émission et d'apport		50 156	15 495
Réserves et report à nouveau	Note 16	- 33 686	- 27 470
Résultat consolidé (part du Groupe)		- 1 878	- 5 750
Capitaux propres (part du Groupe)		34 436	36 780
Intérêts minoritaires		- 0	- 0
Capitaux propres		34 436	36 780
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 17	16 233	15 820
Provisions non courantes	Note 18	624	616
Passifs d'impôts différés		-	-
Passifs non courants		16 857	16 436
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 19	-	45
Fournisseurs et autres créditeurs		4 323	4 889
Autres dettes courantes	Note 20	107 814	78 553
Passifs courants		112 137	83 487
TOTAL DU PASSIF		163 430	136 704

Tableau des flux de trésorerie des exercices 2020 et 2019

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net		-1 878	-5 750
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements des immobilisations		2 023	2 215
Amortissements des immobilisations IFRS 16		1 503	1 395
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-59	-87
Coût de l'endettement IFRS 16		85	351
Coût de l'endettement		391	124
Résultat de cession sur titres		16	0
Résultat sur cessions d'immobilisations		-1	8
Résultat sur cessions d'immobilisations - IFRS 16		-110	0
Reevaluation IFRS16		0	0
Coûts des paiements fondés sur des actions		168	112
Charges d'impôts courants et différés		141	63
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions		2 280	-1 569
Variation du BFR		-2 687	2 460
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		-407	891
Intérêts payés		-11	-124
Impôt sur le résultat payé		-2	-377
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles poursuivies		-420	390
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles des activités cédées		-	0
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		-420	390
Acquisition d'immobilisations, créances et dettes		-3 592	-3 718
Variation des actifs financiers		204	-919
Incidence des variations de périmètre			0
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement poursuivies		-3 388	-4 637
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement des activités cédées		-	0
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		-3 388	-4 637
Nouveaux emprunts		6 522	4 643
Remboursements d'emprunts		-130	-237
Remboursement de la dette de loyer IFRS 16		-793	-941
Intérêts payés IFRS 16		-220	-225
Trésorerie nette provenant des activités de financement poursuivies		5 379	3 240
Trésorerie nette provenant des activités de financement		5 379	3 240
Incidence des variations de taux de change		- 0	0
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies		1 569	-1 007
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier		1 512	2 519
Trésorerie nette fin de période :		3 081	1 512

Tableau de variation des capitaux propres des exercices 2020 et 2019

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Transactions avec HiMedia	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Produits et charges en capitaux propres	Reserves et Résultats des comptes consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018	4 954 974	54 505	15 495	7 035	- 0	478	- 704	- 34 322	42 487	0	42 487
Traitement des options et actions gratuites						112			112		112
Ecarts actuariels							- 57		- 57		- 57
Rachats d'actions propres									-		-
Dividendes versés aux intérêts minoritaires									-		-
Variation périmètre									-		-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres							- 11		- 11		- 11
Résultat net de la période								- 5 750	- 5 750		- 5 750
Au 31 décembre 2019	4 954 974	54 505	15 495	7 035	- 0	590	- 771	- 40 072	36 781	0	36 781
Traitement des options et actions gratuites	6 000	24				144			168		168
Ecarts actuariels							- 64		- 64		- 64
Dividendes versés aux intérêts minoritaires									-		-
Opérations sur le capital		- 34 685	34 685						-		-
Retraitements IAS8							- 622		- 622		- 622
Variation périmètre									-		-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres							50		50		50
Résultat net de la période								- 1 878	- 1 878		- 1 878
Au 31 décembre 2020	4 960 974	19 844	50 180	7 035	- 0	734	- 1 407	- 41 950	34 436	0	34 436

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Note 1. Principes et méthodes comptables

1.1. Entité présentant les états financiers

Les états financiers consolidés de l'exercice 2020 du groupe HiPay intègrent les comptes de HiPay Group S.A. (désigné comme « la Société ») et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») ainsi que les participations du Groupe dans ses entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ils sont présentés en milliers d'euros.

1.2. Evènements marquants de la période

L'année 2020 a été marquée par la crise du COVID-19.

Durant cette crise, les mesures suivantes ont été prises :

- Les différentes mesures de sécurité sanitaire demandés par les autorités ont été appliquées à l'ensemble des collaborateurs concernés.
- Le Plan de Continuité d'Activité a été mis en œuvre et a permis aux activités de la société de se poursuivre dans de bonnes conditions ;
- L'ensemble des équipes du groupe, habituellement présentes à Levallois-Perret, Nantes, Bruxelles, Lisbonne et Milan, a été placé en télétravail obligatoire jusqu'au 2 juin 2020 ;
- Un dispositif d'activité partielle a été mis en place du 1er avril au 31 mai 2020 pour les entités françaises et italiennes.
- Une cellule de crise constituée des membres du comex a été mise en place pour détecter et évaluer les difficultés spécifiques à cette situation inédite.

Durant l'année 2019, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a diligenté une inspection générale de HiPay SAS, établissement de paiement, filiale du groupe ainsi qu'une inspection LCB-FT portant sur le réseau français d'agents de HiPay ME. A la suite de cette inspection, HiPay SAS a été mise en demeure par l'ACPR de remédier à certains constats et une lettre de suite a été émise sur certains autres constats. L'établissement s'attache à suivre au plus près les points de remédiation relevés par l'ACPR.

En date du 25 juillet 2019, la Société a fait l'objet d'une saisie sur compte bancaire d'un montant de 3,3 millions d'euros (cf. rapport annuel 2019 page 53). Cette saisie a été imputée sur le compte-courant et n'a donc pas de conséquence financière à ce jour dans les états financiers. A ce jour, la situation juridique n'a pas évolué.

En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une nouvelle convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 millions d'euros. Cette nouvelle convention porte le financement mobilisable auprès de cet actionnaire à 10 millions d'euros.

En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 k€ hors taxes hors charges par an.

En date du 13 mai 2020, la structure néerlandaise Stichting a été liquidée.

En date du 28 mai 2020, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de HiPay Group SA :

- Le capital social de HiPay Group SA a été réduit d'un montant de 34 684 819 euros, par réduction à 4 euros de la valeur nominale des actions de la Société et imputation sur la prime d'émission,
- Madame Stéphanie Le Beuze a été nommée administratrice indépendante de la société,
- Madame Marianne Gosset a démissionné de son poste d'administratrice indépendante.

En date du 29 mai 2020, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 2 001 308 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS afin de le porter à 6 595 689 euros.

Au 1er juillet 2020, HiPay ME SA a cessé d'offrir son service de Monnaie Electronique afin de se concentrer sur les services de paiement.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles d'accompagnement des entreprises accordées par le gouvernement pour lutter contre la crise covid-19, deux Prêts Garantis par l'Etat ont été accordés à HiPay SAS par Bpifrance et par BNP, pour 1.8 M€ chacun. Les fonds ont été encaissés en août 2020.

Dans le cadre de l'exécution du plan stratégique de simplification de la gestion opérationnelle du Groupe, il a été décidé de regrouper les activités de services de paiement au sein du seul établissement de paiement HiPay SAS, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de simplifier la gestion réglementaire. Le traité de fusion de HiPay ME SA par HiPay SAS a été signé le 9 novembre 2020 et a été réalisée en date du 4 janvier 2021.

1.3. Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

La fusion-absorption de HiPay ME par HiPay SAS a été réalisée le 4 janvier 2021.

En date du 16 février 2021, HiPay Group a procédé à une augmentation de capital de 1 001 088 euros en numéraire dans le capital de HiPay SAS afin de le porter à 9 625 194 euros.

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 suite à un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.

HiPay SAS va faire appel de cette décision. La société et ses conseils considèrent disposer de très bons arguments pour contester le redressement. Ces arguments n'ont pas réellement été examinés par le Tribunal administratif en première instance. Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes concernant ce litige.

1.4. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2020 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

1.5. Principes comptables et méthode d'évaluation

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés dans la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2020.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour la première fois au 1^{er} janvier 2020

L'application par le groupe des normes et interprétations suivantes, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, est sans impact majeur sur les états financiers consolidés :

- IAS 1, Présentation des états financiers
- IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9, Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme significatif
- Amendements à IFRS 3 : Définition d'une entreprise (business)
- Amendements aux références du cadre conceptuel dans les IFRS Standards

1.6. Principes de Consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle

cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

1.6.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de HiPay Group SA sont intégrées globalement.

1.6.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La valorisation des titres du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

1.6.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.7. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- La détermination de la valeur des droits d'utilisation et des passifs financiers des contrats de location,
- Les provisions pour risques et charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.8. Continuité d'exploitation

La société continue sa croissance, tout en investissant dans sa technologie afin que la plateforme continue à offrir fiabilité, innovation et facilité d'implémentation, gage d'un développement rapide et sain.

Les différents contrôles visant à mesurer le risque de liquidité du Groupe, et notamment l'exercice budgétaire 2021 n'ont pas révélé de conclusions qui remettent en cause la continuité d'exploitation du Groupe HiPay. En particulier, dans l'hypothèse où les différents litiges en cours, notamment ceux indiqués §.23.3 Passifs éventuels, se solderaient défavorablement pour HiPay, la continuité d'exploitation ne serait pas remise en cause.

Au 31.12.2020, la trésorerie d'exploitation atteignait 3.1 millions d'euros. Par ailleurs, 3.6 millions d'euros étaient encore disponibles sur le compte courant d'associé accordé par BJ Invest. Ces disponibilités permettent à HiPay d'envisager sereinement son développement au cours des prochains trimestres au regard des hypothèses budgétaires validées par le Conseil d'Administration du Groupe en mars 2021.

1.9. Monnaie étrangère

1.9.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

1.9.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

1.10. Immobilisations incorporelles

1.10.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux normes IFRS 3 dont les dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 et IFRS 10 qui remplace IAS 27 ne traitant plus que des états financiers individuels depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative (badwill), un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe HiPay supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées contrepartie goodwill pendant la période d'acquisition et contrepartie résultat après cette période.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la Note 1.11.2 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de licences et de logiciels. Pour les immobilisations qui ont une durée d'utilité finie, elles sont amorties sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

1.11. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

1.12. Actifs et passifs non courants

1.12.1. Actifs financiers

L'ensemble des actifs financiers relèvent de la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » au 31 décembre 2020. Aucun actif financier ne relève des catégories « Actifs disponibles à la vente » ou « Juste valeur par résultat ».

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe HiPay considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les titres non consolidés sont initialement enregistrés à leur prix de revient qui correspond à leur juste valeur augmentée du coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont évalués à leur juste valeur, représentative de leur valeur de marché, dès lors que le Groupe dispose d'éléments d'évaluation suffisamment fiables, notamment lorsqu'il existe un marché actif. Dans le cas contraire, ils sont maintenus à leur valeur d'entrée. Si la juste valeur, lorsqu'elle peut être déterminée, est supérieure à la valeur d'entrée, les titres sont réévalués en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En cas de moins-value identifiée, une perte de valeur est comptabilisée et enregistrée :

- en résultat si la perte présente un caractère permanent, toute réappréciation ultérieure viendra alors s'imputer en capitaux propres. Le caractère permanent de la perte s'apprécie au cas par cas en fonction du niveau significatif de la baisse ou de la durée de la période de décote du titre par rapport à son prix d'acquisition.
- en capitaux propres si la perte est présumée présenter un caractère temporaire.

Lors de la cession des titres, les ajustements de valeur inscrits en capitaux propres sont repris et comptabilisés au compte de résultat.

1.12.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe HiPay, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui regroupe plusieurs actifs est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Concernant le goodwill, pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie, résultant de leur utilisation continue, largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (ou d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (ou du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, le Groupe HiPay apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif,

augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant.

1.12.3. Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers relèvent de la catégorie « dettes au coût amorti » au 31 décembre 2020. Aucun passif financier ne relève de la catégorie « Instruments dérivés ».

1.13. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.14. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.15. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

1.16. Capital

1.16.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.16.2. Rachats d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

1.17. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe HiPay a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

1.18. Avantages du personnel

1.18.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

1.18.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe HiPay au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe HiPay comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

1.18.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe HiPay est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe HiPay a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

1.18.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe HiPay s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe HiPay a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

1.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées (attributions et/ou radiations) et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

1.19. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprise ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le résultat sont calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays ou les résultats sont taxables.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe HiPay disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les solutions HiPay sont encadrées par deux agréments :

- Etablissement de Paiement : cet agrément obtenu auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en août 2011 par la filiale HiPay SAS permet de réaliser des services de paiement dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne ;
- Etablissement de Monnaie Electronique : cet agrément obtenu auprès de la BNB (Banque Nationale de Belgique) en décembre 2008 par la filiale HiPay ME SA permet d'émettre de la monnaie électronique et de réaliser des services de paiement dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

En date du 4 janvier 2021, HiPay SAS a absorbé HiPay ME SA. Lors de cette opération, l'ensemble des activités réglementées poursuivies ont été réunies sous le seul agrément d'établissement de paiement de HiPay SAS.

HiPay offre aux marchands une solution complète de paiement (cartes bancaires, méthodes de paiement locales, virement, etc.) à la fois technologique et réglementaire.

Le chiffre d'affaires correspond aux commissions facturées aux clients.

1.21. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants et la charge d'action gratuite. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les pertes de valeur sur les immobilisations, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel et de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, les charges liées à des ruptures exceptionnelles de contrats et tout autre charge ou produit significatif de caractère non courant.

Note 2. Gestion des risques financiers

Le Groupe HiPay est exposé aux risques financiers suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe HiPay à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au Conseil d'administration du Groupe HiPay de définir et superviser le cadre de la gestion des risques.

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe HiPay dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement du volume de transactions traitées.

L'exposition du Groupe HiPay au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe HiPay a défini une politique de risque de crédit au terme de laquelle la santé financière de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle en amont de l'entrée en relation. A l'issue de cette analyse réalisée notamment grâce à des outils externes, le Groupe HiPay attribue un niveau de risque à chaque client et constitue le cas échéant des réserves afin de réduire son risque.

A chaque clôture, le Groupe HiPay détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel le Groupe HiPay serait confronté en cas de difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe HiPay pour contrôler ce risque est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales et après prise en compte de l'impact de risques et opportunités que le management est susceptible d'anticiper, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe HiPay.

Le Groupe HiPay a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que le groupe ne pourrait anticiper.

Selon la procédure de gestion du risque de liquidité en place dans l'entreprise, le Groupe mesure ses besoins de liquidité à plusieurs occasions:

- Suivi à court terme des positions de trésorerie (encaissements / décaissements à 7 jours)
- Prévisions de trésorerie à 3 mois - mises à jour mensuellement
- Budget mensuel à 12 mois en anticipation de chaque nouvel exercice
- Plan d'affaires à 5 ans (qui sert notamment de base au test de dépréciation)
- Calcul du ratio d'exigences de fonds propres

En se basant sur ces différents éléments, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.3. Risque de marché

2.3.1 Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe HiPay. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe HiPay est exposé à un risque de change sur les revenus en dehors de la zone euro (principalement l'Amérique latine et les Etats-Unis). Par ailleurs, Hipay reversant les flux de ses marchands dans la devise de collecte, une variation des devises serait sans incidence significative sur les états financiers de HiPay.

2.3.2 Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que des variations de taux d'intérêt affectent la valorisation des actifs ou passifs du groupe HiPay. La gestion du risque de taux d'intérêt vise à réduire l'exposition nette à la hausse des taux d'intérêt.

Le Groupe HiPay est exposé à un risque de taux sur les dettes financières contractées dont le taux d'intérêt est fixé sur la base du taux de référence Euribor-3 mois.

La gestion du risque de taux d'intérêt de HiPay vise à réduire son exposition nette à la hausse des taux d'intérêt. Pour ce faire, HiPay utilise, le cas échéant, des contrats de swaps de taux d'intérêt payeurs de taux variable ou de taux fixe. Ces instruments permettent ainsi de gérer et réduire la volatilité des flux de trésorerie futurs liés aux paiements d'intérêts relatifs aux emprunts.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, HiPay n'a souscrit à aucun contrat de swaps de taux d'intérêt payeurs de taux variable ou de taux fixe.

Note 3. Périmètre de consolidation

3.1. Liste des sociétés composant le groupe

Dénomination sociale	Pays	31 déc. 2020 % Intérêt	31 déc. 2019 % Intérêt	Méthode de consolidation	Forme juridique	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
HiPay Group SA	France	100%	100%	IG	société mère	16.03.15	31.12
HPME SA	Belgique	100%	100%	IG	filiale	08.05.08	31.12
HiPay Payment do Brasil LTDA	Brésil	100%	100%	IG	filiale	16.11.11	31.12
HiPay Portugal LDA	Portugal	100%	100%	IG	filiale	22.01.15	31.12
HiPay LLC	Etats-Unis	100%	100%	IG	filiale	10.02.16	31.12
Stichting	Pays-Bas	0%	100%	IG	fondation	10.04.12	31.12
HiPay SAS	France	100%	100%	IG	filiale	08.02.06	31.12

En date du 13 mai 2020, la filiale néerlandaise Stichting a été liquidée. Elle reste néanmoins dans le périmètre de consolidation du Groupe durant l'exercice.

Note 4. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Salaires	8 556	8 104
Charges sociales	4 391	4 183
Provision pour indemnités de fin de carrières (variati	53	33
Charges de personnel	12 999	12 321

Les effectifs moyens varient comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Effectif moyen	216	196

Afin de soutenir la croissance de l'activité en cours et à venir, le groupe à continuer à renforcer ses équipes et a fait appel à de nouvelles compétences nécessaires pour assurer le développement. Durant le confinement, le groupe a mis en œuvre le mécanisme d'activité partielle en avril et en mai, ce qui a représenté une économie de charges salariales de 0,75 million d'euros.

Note 5. Autres produits et charges non courants

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres produits et charges non courants	- 277	- 704

Ce poste inclut notamment la provision complémentaire d'un litige commercial à hauteur de 0,3 million d'euros, suite à une décision défavorable du tribunal en première instance. La société a fait appel de cette décision.

Note 6. Résultat financier

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits financiers	321	337
Charges financières	-1 485	-1 289
Résultat financier	-1 164	-951

Au 31 décembre 2020, les éléments du résultat financier correspondent principalement :

- à des pertes de change 737 k€, compensés en partie par des gains de change pour 293 k€,
- aux intérêts sur emprunts pour 473 k€, dont 380 k€ relatifs aux lignes de financement mises à disposition par BJ Invest SAS.
- ainsi qu'un impact IFRS 16 pour 220 k€.

Note 7. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts courants	- 143	- 68
Impôts différés	1	2
(Charge)/Produit d'impôts	- 142	- 66
Taux effectif d'impôt (%)	-8%	-1%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'imposition en France	28%	28%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	472	1 592
<i>Éléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Effet changement de taux		
Différence de taux d'imposition entre les pays	8	11
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 695	- 1 785
Effet différences permanentes et temporaires	158	232
Impôts sans base	- 85	- 115
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 142	- 66
Taux effectif d'impôt	-8%	-1%

Au 31 décembre 2020, le taux effectif d'impôt résulte principalement d'impôts différés sur déficits fiscaux de la période non reconnus sur Hipay Group SA et HiPay SAS.

Note 8. Goodwill

Le goodwill s'élève à 40,2 M€ en valeur brute et valeur nette au 31 décembre 2020.

Dans le cadre du contrôle de la valeur du goodwill, un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2020. Cette procédure, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 5 ans (2021-2025),
- taux de croissance à long terme : 1,5%,
- taux d'actualisation : 11%,
- taux de croissance du chiffre d'affaires en cohérence avec les taux observés ces dernières années.

Le plan d'affaires est établi sur la base du budget 2021 et d'un plan d'affaires 2021-2025 approuvés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2021.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la Direction selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité sur le taux d'actualisation, la croissance perpétuelle et la génération de trésorerie a été réalisée.

	Hypothèse	Sensibilité sur l'hypothèse retenue	Impact sur la valeur issue du modèle de test de dépréciation
Taux d'actualisation	11%	+150 pts	-24%
Croissance perpétuelle	1,5%	-150 pts	-13%
Free Cash Flow 2021-2025	n.c.	-250 pts	-28%

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Le résultat de ce test de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2020 à la reconnaissance de perte de valeur.

Note 9. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences », ainsi que « Immobilisations en cours » et correspondent principalement :

- aux nouveaux développements sur les plateformes,
- à l'intégration de nouveaux moyens de paiement sur nos plateformes de paiement,
- aux développements de nos outils internes (outils de facturation, outil de gestion commerciale...).

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2020
Logiciels et licences	15 204	52	1 503	-	16 760
Marques	51	-	-	-	51
Immobilisations en cours	1 538	-52	852	-	2 338
Autres	152	-	-	-	152
Total	16 945	-	2 355	-	19 300

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2020
Logiciels et licences	-11 891	-	-1 777	-	-13 668
Marques	-1	-	-	-	-1
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres	-152	-	-	-	-152
Total	-12 044	-	-1 777	-	-13 820

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Logiciels et licences	3 313	3 092
Marques	50	50
Immobilisations en cours	1 538	2 338
Autres	-	-
Total	4 901	5 480

Note 10. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Aug.	Dim.	31 décembre 2020
Agencements et installations	1 092	8		1 101
Matériel de bureau et informatique	894		-275	619
Droits d'utilisation des actifs en location	8 539	983	-359	9 162
Mobilier	280	1		282
Total	10 805	992	-634	11 163

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Aug.	Dim.	31 décembre 2020
Agencements et installations	-188	-113		-301
Matériel de bureau et informatique	-580		118	-461
Droits d'utilisation des actifs en location	-1 294	-419	31	-1 682
Mobilier	-77	-51		-128
Total	-2 138	-583	149	-2 572

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Agencements et installations	904	800
Matériel de bureau et informatique	314	157
Droits d'utilisation des actifs en location	7 245	7 480
Mobilier	204	154
Total	8 667	8 591

Note 11. Impôts différés

Au 31 décembre 2020, les impôts différés sont principalement composés d'impôts différés actifs relatifs à l'activation au cours des exercices précédents des déficits reportables.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté au titre des déficits reportables en 2020.

Au 31 décembre 2020, le solde des déficits reportables non activés sur le Groupe HiPay s'élève à 24 960 k€ en base.

Note 12. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2020, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres titres non consolidés	-	-
Autres actifs financiers	-	0
Dépôts et cautionnements	1 117	1 320
Total	1 117	1 320

Les dépôts et cautionnements sont principalement composés de dépôts de garantie auprès de nos partenaires réseaux de paiements et acquéreurs.

Note 13. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et factures à établir	2 605	2 705
Dépréciation	-365	-488
Clients et autres débiteurs	2 239	2 218

La valeur comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition maximale au risque de crédit sur ce poste.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Non échues(*)	2 017	1 321
0-30 jours	116	114
31-120 jours	13	583
121-360 jours	141	148
+ d'un an	318	540
Clients et comptes rattachés	2 605	2 705

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéances inférieures à un an

Note 14. Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs fiscaux et sociaux	2 020	5 659
Charges constatées d'avance	1 326	519
Compte d'avoirs disponibles	97 900	69 913
Autres	17	294
Autres actifs courants	101 263	76 384

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Le poste actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances envers les organismes fiscaux et sociaux. La diminution significative de ce poste s'explique notamment par le remboursement des crédits d'impôt recherche des années 2016, 2017 et 2018, suite à la reconnaissance du statut de PME au sens communautaire.

Les comptes d'avoirs disponibles correspondent aux fonds collectés pour compte de tiers et sont la contrepartie à l'actif de la dette vis-à-vis de la clientèle (cf. note 19. Autres dettes courantes). Conformément à la réglementation en vigueur, les fonds reçus pour l'exécution d'une opération de paiement sont placés sur des comptes de cantonnement ouverts spécialement à cet effet auprès d'établissement de crédit agréé dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et identifiés séparément de tout autre compte utilisé pour détenir des fonds détenus pour compte propre.

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Parts d'OPCVM	1	1
Disponibilités	3 080	1 556
Trésorerie et équiv. de trésorerie	3 081	1 557
Découverts bancaires	-	-45
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	-	-45
Trésorerie Nette	3 081	1 512

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 M€ maximum. Cette avance est utilisée pour 5,0 M€ au 31 décembre 2020.

En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une nouvelle convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme supplémentaire de 5 M€. Cette avance est utilisée pour 1,4 M€ au 31 décembre 2020.

Note 16. Réserves et report à nouveau

Une erreur concernant les exercices antérieurs a été corrigée au cours de l'exercice. Cette erreur portant sur l'entité HiPay ME SA concerne les postes suivants :

- Sur-estimation du chiffre d'affaires des années 2016, 2017, 2018 et 2019 pour 571 k€
- Sous-estimation de provisions pour risques à hauteur de 51 k€

L'impact net de ces corrections d'erreurs se chiffre à 622 k€ et est inscrit au bilan dans les réserves.

Note 17. Emprunts et dettes financières à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Aug.	Dim.	31 décembre 2020
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 925	3 600	-130	8 395
CIR & CICE	3 244		-3 097	147
IFRS 16	7 415	857	-739	7 533
Crédit Bail	236		-78	158
Total	15 820	4 457	-4 044	16 233

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
< 1 an	4 811	2 499
Dont 1 à 5 ans	8 279	7 227
Dont > 5 ans	2 730	6 507
Total	15 820	16 233

Un Prêt de 650 k€ a été contracté avec la BNP Paribas le 12 janvier 2018 pour financer les travaux d'aménagement des locaux de Levallois-Perret.

Deux emprunts avec Bpifrance ont été contractés au second semestre 2018, ils s'élèvent à 1,5 M€ et 3 M€. Les remboursements commenceront en 2021.

En date du 11 mai 2020, HiPay a contractualisé deux prêts garantis par l'Etat auprès de BNP Paribas et Bpifrance pour un montant total de 3,6 millions d'euros. Les fonds ont été obtenus en date des 03 et 11 août 2020. Ces prêts ont une durée initiale d'un an avec différé d'amortissement. Au plus tard deux mois avant la date de premier anniversaire de réception des fonds, HiPay pourra décider de les amortir sur une durée maximal de cinq ans.

Suite à la reconnaissance de HiPay en tant que PME au sens communautaire, l'Etat a reversé l'ensemble des crédits impôt recherche, initialement remboursés à trois ans et qui faisaient l'objet d'un financement.

Note 18. Provisions non courantes

18.1. Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions pour risques et charges	245	356
Indemnités de fin de carrière	379	260
Provisions non courantes	624	616

18.2. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Dot. Période	Rep. non utilisée	Rep. Utilisée	31 décembre 2020
Provision pour risque et charges	356	215	-	-326	245

Les provisions pour risques et charges constatées au cours de l'exercice couvrent notamment des risques fiscaux et commerciaux.

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 suite à un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.

HiPay SAS va faire appel de cette décision. La société et ses conseils considèrent disposer de très bons arguments pour contester le redressement. Ces arguments n'ont pas réellement été examinés par le Tribunal administratif en première instance. Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes concernant ce litige.

18.3. Provision au titre des indemnités de départ à la retraite

Les provisions comptabilisées concernent principalement les entités françaises ; il s'agit d'indemnités de départ à la retraite. L'évaluation de ces provisions est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément aux dispositions de la convention collective SYNTEC.

La provision évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	260	168
Coût des services rendus et coût financier	53	33
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	66	59
Variation de périmètre		
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	379	260

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,40%	0,80%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2008 - 2010 INSEE F 2008 - 2010	

Note 19. Emprunts et dettes financières à court terme

Ce poste concerne les découverts bancaires inexistants au 31 décembre 2020.

Note 20. Autres dettes courantes

Toutes les autres dettes courantes sont d'échéance inférieure à un an, à l'exception des jetons de présence.

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fiscales et sociales	5 087	3 607
Dettes sur immobilisations	116	145
Dette liée à la clientèle	95 723	71 215
C/C Apport en trésorerie BJ Invest	6 888	3 586
Autres dettes courantes	107 814	78 553

Les dettes fiscales et sociales sont principalement constituées des dettes de TVA et de dettes envers le personnel et les organismes sociaux.

La dette vis-à-vis de la clientèle correspond aux fonds collectés pour le compte de nos clients, non reversés à la date de la clôture et conservés sur des comptes de cantonnement (cf. Note 14 Autres actifs courants).

Le poste Autres est composé essentiellement du compte-courant d'associé avec la société BJ Invest SAS.

Note 21. Besoin en Fonds de Roulement

en milliers d'euros	notes	31 décembre 2019	Eléments de BFR	Autres mouvements	31 décembre 2020
Clients et autres débiteurs	Note 13	2 218	23	-1	2 239
Actifs fiscaux et sociaux	Note 14	5 659	-542	-3 097	2 020
Charges constatées d'avance	Note 14	519	807	0	1 326
Autres créances	Note 14	70 207	26 635	1 076	97 917
Sous-totaux actifs (1)		78 602	26 923	-2 023	103 502
Fournisseurs et autres créditeurs		4 889	-1 186	1	4 323
Dettes fiscales et sociales	Note 20	3 607	1 341	139	5 087
Produits constatés d'avance	Note 20	0	0	-	0
Autres dettes	Note 20	74 946	24 082	3 700	102 728
Sous-totaux passif (2)		83 442	24 237	4 459	112 138
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)-(2)		-4 840	2 687	-6 482	-8 636

La variation des postes du bilan est liée à l'activité de paiement.

Les autres mouvements concernent notamment les actifs fiscaux et sociaux (remboursement des CIR 2015, 2016, 2017 et 2018 ainsi que les CICE 2016 et 2018), les autres créances (dont 0,4 M€ de charges constatées d'avance au titre des frais relatifs à la fusion-absorption de HiPay ME par HiPay SAS et 0,3 M€ de charges constatées d'avance au titre du loyer du 1^{er} trimestre 2021 des locaux de Levallois), les autres dettes (dont 3,3 M€ d'augmentation du compte courant d'associé BJ Invest).

Note 22. Plan d'attributions d'actions gratuites

	Plan n°2	Plan n°4	Plan n°5	Total
Date d'assemblée	02-mai-16	30-avr-18	30-avr-18	
Date du Conseil d'Administration	16-juin-17	23 juillet 2019	26-nov-19	
Nombre total d'actions attribuées	27 000	190 000	10 000	227 000
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	-	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	27 000	-	-	27 000
Nombre d'actions annulées	21 000	10 000	-	31 000
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2019				-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	6 000	180 000	10 000	196 000
Fin de la période d'acquisition	16-juin-20	23 juillet 2022	26-nov-22	
Fin de la période de conservation	16-juin-20	23 juillet 2022	26-nov-22	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	12,64	6,14	4,72	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	9,88	4,65	3,57	

L'impact financier relatif à ces plans est présenté sur la ligne « Valorisation des stock options et actions gratuites » dans le compte de résultat.

Note 23. Engagements hors-bilan**23.1. Engagements reçus**

Le contrat de cession de la société Moby SAS prévoit le versement d'un complément de prix d'une valeur maximum de 3 millions d'euros fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Il n'existe plus d'engagement hors-bilan, les conditions n'étant pas réalisées.

23.2. Engagements donnés

En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group SA a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 k€ hors taxes hors charges par an.

Dans le cadre d'un litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS, cette dernière a procédé à un nantissement de son fonds de commerce (cf. 18.2 Provisions pour risques et charges).

Au 1^{er} avril 2019, HiPay SAS a conclu des baux pour ses nouveaux locaux nantais accueillant les équipes Recherche & Développement du Groupe. Ces baux ont une durée de 9 ans dont 6 années fermes.

Au 1^{er} février 2019, HiPay SAS a conclu un bail pour ses nouveaux locaux en Italie. Ce bail a été conclu pour une durée de 6 ans.

23.3. Passifs éventuels

Au cours des exercices précédents, des sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux. Certaines propositions de rectifications ont été contestées et font l'objet de procédures contentieuses. Pour l'essentiel, ces redressements n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes dans la mesure où la Société et ses conseils estiment disposer de chances sérieuses de succès au contentieux.

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 suite à un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.

HiPay SAS va faire appel de cette décision. La société et ses conseils considèrent disposer de très bons arguments pour contester le redressement. Ces arguments n'ont pas réellement été examinés par le Tribunal administratif en première instance. Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes concernant ce litige.

Les sociétés du Groupe font l'objet de litiges commerciaux liés à l'exploitation des sociétés du groupe, ou de litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les conseils de HiPay Group pour leur évaluation et leur gestion. HiPay Group estime qu'une éventuelle perte au contentieux ne saurait à elle seule avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Note 24. Transactions entre parties liées

24.1. Rémunérations des membres des organes de direction

22.1.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	31-déc-20		31-déc-19	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Grégoire Bourdin, DG				
Rémunération fixe	200 000	200 000	200 000	200 000
Rémunération variable	50 000	51 218	50 000	25 000**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	21 640	21 640	13 979	13 979
Total	271 640	272 858	263 979	238 979

* garantie perte d'emploi, véhicule et retraite supplémentaire

** rémunération variable versée en 2020, au titre de l'exercice 2019

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi et un contrat de retraite supplémentaire pour son Directeur Général. Les coûts liés à ces engagements sont limités au règlement des primes d'assurance.

22.1.2 Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'enveloppe de jetons de présence votée par l'assemblée générale du 2 mai 2016 s'élève à 40.000 euros, elle est répartie en fonction du nombre d'administrateurs concernés par le versement des jetons de présence, du nombre de séances du conseil durant l'exercice et du nombre de présences de chacun.

Seuls les administrateurs indépendants perçoivent des jetons de présence. Il est précisé qu'a fortiori, les administrateurs rémunérés, par ailleurs, par la Société au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat social ne perçoivent pas de jetons de présence.

24.2. Autres parties liées

Au 1er décembre 2017, le Groupe HiPay a déménagé son siège social dans un immeuble dont le preneur principal est BJ Invest SAS. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 août 2017. Avec la nouvelle norme IFRS 16, le loyer qui s'élève à 0,8 million d'euros (hors taxes et charges) annuel a été immobilisé. En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 0,8 million d'euros (hors taxes et charges) par an.

Le Groupe HiPay est également lié à BJ Invest SAS par un contrat de prestations de services de paie. Cette charge s'élève à 39 milliers d'euros sur 2020.

Un contrat d'agent de services de paiement a été conclu entre HiPay SAS et Mobiyo. En effet, l'activité de Mobiyo consistant à la fourniture d'une solution de paiement sur facture opérateur nécessite de s'adosser à un prestataire de services de paiement dont l'activité est réglementée, tandis que la prestation commerciale et technique est fournie directement par Mobiyo à ses clients. Ce service s'élève à 13 milliers d'euros sur 2020.

La facturation concernant le trafic de Mobiyo s'élève à 32 milliers d'euros.

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1^{er} mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 millions d'euros maximum (cf note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie). En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une nouvelle convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme supplémentaire de 5 millions d'euros.

24.3. Transactions avec les filiales

HiPay Group SA facture à ses filiales des frais de holding (management fees), qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

HiPay SAS facture aux sociétés du Groupe :

- des frais d'assistance en matière de contrôle de gestion et de comptabilité fiscale et sociale,
- des refacturations de personnel technique,
- des refacturations de développements informatiques,

qui sont ensuite éliminés dans les comptes consolidés.

Note 25. Honoraires des CAC

en milliers d'euros	KPMG				Mazars				Ernst & Young				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
Audit	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés																
- HiPay Group SA	94	74	51%	37%	120	100	100%	100%	63	-	100%		214	174	58%	58%
- Filiales intégrées globalement	90	125	49%	63%		-							153	125	42%	42%
Services autres que la certification des comptes																
- HiPay Group SA																
- Filiales intégrées globalement																
Total	184	199	100%	100%	120	100	100%	100%	63	-	100%		367	299	100%	100%